

Conseil Communal

Présents :

M. J-M. DELPIRE, Bourgmestre-Président.

MM. B. BERLEMONT, A. DESCARTES, Ch. COROUGE et Mme B. LEPAGE, Echevins.

M. Ph. BURNET, Mme J. BAUSSART-PUTSEYS, MM. A. DEMARTIN, O. BAUVIR, , G. DUCOFFRE, Mmes N. VISCARDY-SOUMOY, M. WARNON-DECHAMPS, MM. A. MAROTTE, Mme L. BROGNIEZ, MM. V. LAUREYS et Cl. SCHOONJANS, Mme V. TICHON, Conseillers.

Absents : MM. Y. ALBERT, J. THOMAS.

Excusé : M. J. SANGLIER.

M. D. DABOMPRES, Directeur Général.

Conseil de l'action sociale

M. A. DEMARTIN – Président.

MM. V. DONCKERS, Ph. THIRY, M. ROSSIGNOL, J-P DETRAIT, Conseillers.

Mme C. HOUTERS – Directrice Générale.

Absents : Mmes V. DUMONT, E. LAPAILLE et M. E. PAQUET.

Excusée : Mme A-C BURNET.

Le Conseil,

SEANCE PUBLIQUE

OBJET 1 : PCDR - Plan Communal de développement rural - présentation.

La Fondation rurale de Wallonie représentée par Mme Céline LEMAIRE - agent de développement de la Fondation présente aux membres du Conseil le plan communal de développement rural. Ce programme vise à identifier les forces et les faiblesses de la Commune, permet de rédiger un programme communal de développement rural et initie la réalisation des projets et actions durant les 10 années de validité. Deux projets sont actuellement en cours à savoir : La création d'une maison de village à Surice et l'aménagement d'une maison de village à Roly.

Dans le cadre du nouveau PCDR, un calendrier des réunions d'information et de consultation a été élaboré dans les différentes sections de l'entité.

Monsieur le Bourgmestre pense que ce PCDR est le meilleur exercice participatif qui puisse exister juste avant les élections. "Ce que je retiens, c'est que cela doit s'inscrire dans le respect des disponibilités financières de la Commune. Des projets peuvent se réaliser sans pour cela être trop onéreux".

Monsieur le Conseiller V. LAUREYS se dit ne pas être convaincu par le timing proposé "La majorité avait signalé un tas de projets" Je pense que l'Echevin des travaux a perdu le N° de téléphone d'INASEP. Ne pourrait-il pas travailler un peu plus?

Monsieur l'Echevin B. BERLEMONT lui répond que plutôt que de faire son show devant l'assemblée, M. LAUREYS ferait mieux de s'impliquer davantage dans les dossiers qui le préoccupe, en notamment prenant contact avec moi.

Monsieur l'Echevin C. COROUGE signale que ce PCDR est un projet des citoyens qui s'étalera sur une durée de 10 années.

OBJET 2 : Comptes annuels du CPAS - Année 2016 - Approbation.

Vu le compte du C.P.A.S. pour l'exercice 2016 ;

Vu la note de politique jointe à celui-ci ;

Vu la loi organique des Centres Publics d'Aide Sociale ;

Note du Président

Service ordinaire

La différence entre les droits constatés nets en recette (9.447.867,37) et les engagements de dépense (9.384.609,95), donne un résultat du compte qui est un boni de 63.257,42 €.

Lors de la conception du budget 2015, une prévision de boni de 98.769,39€ avait été prévue (j'avais prévu que le boni du compte serait supérieur à l'estimation)

Néanmoins le résultat est inférieur à la prévision budgétaire de 35.511,97 €

Cependant une approbation de facture interne de 55.000€ pour prestations à la CSD aurait dû être approuvée en 2016, elle le sera en 2017 millésimée 2016.

Donc la réalité du résultat (R-D) du compte 2016 aurait dû être un boni de 118.257,42€ c-à-d supérieur de 19.488,03€ par rapport à la prévision budgétaire.

Le résultat de manière globale est vraiment en rapport avec les prévisions budgétaires ; toutefois l'analyse de ce compte doit nous permettre une réflexion sur certains services.

Notamment :

- la MR
- la crèche
- le service d'aide-ménagères
- les titres services
- le service social

Analyse du compte service par service

Administration générale (104)

Dépenses 677.544,44 D 651.986,67 (2015)

Recettes 100.070,34 R 99.631,70 (2015)

Pas de changement important par rapport à 2015.

En dépenses (augmentation des salaires)

Patrimoine privé (124)

- les Rochettes
- les deux appartements rue de l'Eglise
- la maison Devaux
- l'appartement à côté des ILA
- les 6 appartements du body
- les appartements de la brasserie Devaux
- le bâtiment du patro

Dépenses 232.952,97 D 198.357,42 (2015)

Recettes 206.896,63 R 186.857,84 (2015)

La différence se situe dans l'augmentation des remboursements d'emprunts.

Commission de suspension de fournitures d'énergie et d'eau (8015)

Dépenses 111.586,35

Recettes 113.055,38

Pas de changement par rapport à 2015

Aide sociale (831)

Dépenses 1.282.175,69 D 1.125.052,48 (2015)

Recettes 862.776,90 R 784.687,12 (2015)

Mali 419.398,79 M 340.365,36

Augmentation de 79000€ du mali

Causes : - RIS

- Personnel

A remarquer : + 250% de l'aide sociale en espèce

Maison de repos (8341)

Dépenses 3.745.505,43 D 3.545.874,26 (2015)

Recettes 3.797.815,08 R 3.729.127,29 (2015)

Boni +52.000€ B 183.253,03

Boni en très nette diminution +130.000€ même si l'on a affiné les prestations de travail du personnel du CPAS à la MR (\pm 66.000€), nous avons une énorme augmentation de frais de personnel.

Un travail de fond devra être fait par rapport à cela.

Projet énergie (8015)

Pas de changement par rapport à 2015

La crèche (8351)

Dépenses 432.679,58 D 384.099,86 (2015)

Recettes 362.191,09 R 326.712,54 (2015)

Mali 70.488,49 M 57.387,3

Déficit encore augmenté par rapport à 2015 et ceci sans compter les charges d'emprunts et d'intérêts à charge la Commune; mais si l'on tient compte des différences des exercices antérieurs, pas d'évolution négative en plus.

Conclusions : voir le résultat de l'exercice 2017 avec certaines adaptations de fonctionnement.

ILA (837)

La fonction ILA doit être en équilibre, pendant l'exercice 2014 et 2015 nous avons été en déficit et nous avons repris du crédit au fond de réserve ILA. Cette année renoue avec un léger boni placé sur le fond de réserve des ILA

Service d'accueillantes d'enfants à domicile (8442)

Dépenses 172.146,95 D 164.785,02 (2015)
Recettes 170.299,39 R 157.234,72 (2015)
Réduction sensible du déficit de ce service.

Repas à domicile (8443)

Dépenses 134.535,05 D 136.520,82 (2015)
Recettes 127.468,10 R 108.144,02 (2015)

Augmentation du nombre de repas tout en maintenant les frais de gestion, d'où diminution importante du déficit.

Service d'aide-ménagères (8445)

Dépenses 181.786,01 D 188.912,16 (2015)
Recettes 193.000,95 R 197.702,22 (2015)

Pas de changement depuis 2015, mais pas de salaire de personnel administratif et en recette une prime APE de 91.984,70€

Donc ce service est aussi très largement déficitaire, comme je l'ai fait remarquer en 2015, une réflexion s'impose par rapport à ce résultat de fonctionnement ; nous avons 9 aide-ménagères dans ce service.

Service titre-service (8449)

Ce service reprend d'une part le service de nettoyage et d'autre part le service mobilité.

Dépenses 548.946,42 D 581.072,54 (2015)
Recettes 455.825,99 R 471.166,57 (2015)

Déficit 93.120,43 109.905,99

Ici un salaire 3/4 temps plein administratif est prévu 37.000 +ONSS = ± 55.000

20 aides ménagères employées et +/- 180 clients

Une réflexion s'impose pour améliorer cette situation.

Insertion socio professionnelle (8451)

Dépenses 793.170,06 D 726.173,53 (2015)
Recettes 721.852,70 D 543.766,59 (2015)

Déficit 71.317,36 182.406,94

± 110.000 de déficit en moins

Augmentation des recettes de mise au travail

Augmentation des recettes de récupération RIS

Et aussi les factures internes de mise en disposition

Appartements d'insertion (922)

Dépenses 99.973,03 D 97.475,02 (2015)
Recettes 72.004,56 R 55.087,82 (2015)

C'est-à-dire 11 logements d'insertion, augmentation des recettes de location.

Logement pour personnes âgées (924)

Dépenses 116.562,06 D 119.688,34 (2015)
Recettes 235.353,54 R 214.963,46 (2015)

Boni de 118.791,48 95.275,12

Recettes en augmentation

Le Conseil Communal approuve à l'unanimité le compte 2016 du CPAS.

	<u>ORDINAIRE</u>	<u>EXTRAORDINAIRE</u>
--	------------------	-----------------------

Droits constatés au profit du C.P.A.S	9.453.028,14	458.431,56
- non valeurs et irrécouvrables	5.160,77	0.00
- droits constatés nets	9.447.867,37	458.431,56
- engagements	9.384.609,95	989.929,23
Résultat budgétaire positif	63.257,42	
Résultat budgétaire négatif		531.497,67
Engagements de l'exercice	9.384.609,95	989.929,23
imputations comptables	9.371.412,54	453.841,56
Engagements à reporter	13.197,41	536.087,67
Droits constatés nets	9.447.867,67	458.431,56
- imputations comptables	9.371.412,54	453.841,56
Résultat comptable positif	76.434,83	
Résultat comptable négatif		4.590,00

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du C.P.A.S. et pour information à Monsieur le Directeur Financier.

OBJET 3 : Modifications budgétaires N°1 au service ordinaire et extraordinaire du budget 2017 du CPAS - Approbation.

Le Conseil Communal approuve à l'unanimité les modifications budgétaires N°1 à l'ordinaire et à l'extraordinaire.

OBJET 4: BE-WAPP - Achat d'un aspirateur de rue avec remorque et maintenance - Approbation des conditions et du mode de passation.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil Communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 92 (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 30.000 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90 1° ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier des charges N° 2017-210 relatif au marché “BE-WAPP - achat d'un aspirateur de rue avec remorque et maintenance” établi par le Service des Travaux ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 20.661,15 € hors TVA ou 24.999,99 €, 21% TVA comprise ;

Considérant que la commune bénéficie d'un subside de 6.375,00 € dans le cadre de l'appel à projets « propreté publique – acquisition de matériel de propreté » ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par facture acceptée ;

Considérant qu'au vu du délai imposé pour envoyer la facture au pouvoir subsidiant pour la libération du subside promis, à savoir fin octobre 2017, les firmes suivantes seront consultées :

*ETS DILLIES, Avenue de Maire, 25-29 à 7500 Tournai - Belgique

*Lange Jardin Service, Rue de Marchienne, 104 - 6534 Gozée – Belgique

* Glutton Cleaning Machines sa, Zoning d'Anton, Rue de l'Île Dossai, 9 - 5300 Andenne - Belgique

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget 2017 – service extraordinaire, article 421/744/51 (allocation de 25.000 €) (n° de projet 20170053) ;

Vu l'avis de légalité du Directeur Financier ci-joint ;

Sur proposition de M. B. BERLEMONT, Echevin des travaux ;

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2017-210 et le montant estimé du marché “BE-WAPP - achat d'un aspirateur de rue avec remorque et maintenance”, établis par le Service des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 20.661,15 € hors TVA ou 24.999,99 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la facture acceptée.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget 2017 – service extraordinaire, article 421/744/51 (allocation de 25.000 €) (n° de projet 20170053).

Article 4 : De transmettre notre dossier en vue de la libération de la subvention.

Article 5 : De transmettre la présente délibération au service comptabilité et à Monsieur le Directeur Financier.

Séance conjointe du Conseil Communal et du Conseil de l'Action sociale

L'article 26 bis de la loi organique des CPAS prévoit que "Le comité de concertation veille à établir annuellement un rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le centre d'action sociale. Ce rapport est également relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois aux chevauchements d'activités du CPAS et de la Commune.

OBJET 5 : Présentation de l'historique du développement des infrastructures du CPAS - Projets.

Monsieur le Président du CPAS présente les membres présents du CPAS et précise qu'il ne faut pas nécessairement être élu pour en faire partie. Il informe également l'Assemblée que Mme HOUTERS – Directrice Générale du CPAS – procèdera à la présentation du travail qu'elle a réalisé en collaboration avec Mme DUJEU – Directrice Financière du CPAS – lors de la visite de M. le Gouverneur.

Mme HOUTERS procède ensuite à la présentation portant sur l'historique et l'évolution des CPAS qui ont fêté leurs 40 années d'existence en 2016. Elle présente ensuite l'organigramme du CPAS et la présentation des services.

OBJET 6 : Synergies existantes et à mettre en place entre la Commune et le CPAS.

SYNERGIES EXISTANTES ET A METTRE EN PLACE ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS

1. SYNERGIES EXISTANTES

1.1. Mise au travail d'article 60 au service ouvrier de la commune et depuis peu au hall omnispport et nettoyage des locaux communaux.

1.2. Entraide entre les services ouvriers (prêt de matériel, camionnette...).

1.3. Mise en disposition gratuite à la commune de la salle polyvalente du CPAS pour diverses manifestations (journée d'information, de formation, noce d'or, réception du personnel..).

1.4. Depuis juillet 2017, synergie avec le CPAS dans le cadre de l'intégration socio-professionnelle des bénéficiaires du revenu d'intégration (projet Peepi).

1.5. Occasionnellement, le service administratif marché public de la commune aide le CPAS en lui transmettant des modèles de cahier des charges.

1.6. Collaboration dans le cadre du PGUI.

2. PISTES DE REFLEXION DE SYNERGIES A DEVELOPPER

2.1. Au niveau des marchés publics, établir une cellule commune qui établira les cahiers de charge des deux administrations (CPAS et Commune) et étudiera les remises de prix pour faire des propositions d'attribution de marché.

2.2. Avoir une réflexion sur une "politique sociale commune" entre les deux administrations (éviter les doubles emplois ou les services qui se font concurrence).

2.3. Intensifier la collaboration avec le service ouvrier pour les travaux bien précis et ponctuels.

2.4. Voir s'il n'y a pas des domaines où les deux administrations pourraient envisager des marchés communs (papeterie, bureautique, entretien chauffage central, matériaux, plantations...).

La séance est clôturée à 22h05.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

D. DABOMPRES

J-M. DELPIRE

PV approuvé le :
